



**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Lundi 7 décembre 2015 à 20h00**

**Présent(e)s :**

- Mme Annick Deshayes, Présidente
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire  
Lionel Courbat et Marc Truan, Adjoints  
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusée : Mme Sabine Latour

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
  - 4.1. Projet de délibération D117 : Vote d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à l'étude des besoins en équipements et du réaménagement du centre du village :
    - Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 23.11.2015
    - Vote de la délibération
  - 4.2. Projet de délibération D118 : Approbation du nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Troinex :
    - Rapport de la commission ad hoc « règlement communaux » du 16.11.2015
    - Vote de la délibération
  - 4.3. Projet de délibération D119 : Approbation des nouveaux statuts de la Ferme Rosset de Troinex :
    - Rapport de la commission ad hoc « règlement communaux » du 16.11.2015
    - Vote de la délibération

5. Proposition de motion : Motion M30 du groupe PLR de Troinex : « *Pour la pose d'un miroir au carrefour chemin Jacques-Ormond/route de Pierre-Grand* »
6. Nomination d'une commission ad hoc
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : demandes de naturalisation

---

Mme Deshayes, Présidente, ouvre la séance à 20h02 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, au public présent ainsi qu'à la Mairie. M. Courbat, adjoint, aura quelques minutes de retard. Mme Deshayes excuse par ailleurs l'absence de Mme Latour.

La Présidente donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune remarque.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2015**

M. Forestier note l'amusant lapsus en page 5, point n°5, fin du premier paragraphe : « il est donc temps pour la Commune d'agir et de montrer par cette résolution qu'elle est en faveur de la variante souterraine et qu'elle souhaite que sa *voie* soit entendue », au lieu de « *voix* ».

Après cette petite correction, le PV de la séance du 9 novembre 2015 est approuvé avec remerciements à son auteur.

### **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

La Présidente n'a pas de communication.

### **3. Communications de la Mairie**

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

#### **3.1 Décision de la Chambre administrative de la Cour de justice suite au recours d'une habitante concernant la suppression de son nom dans un procès-verbal du Conseil municipal**

Une habitante de la commune, dont le nom continue à ne pas être dévoilé, avait fait recours en avril dernier car la Mairie n'avait pas répondu à sa demande de supprimer son nom d'un courrier qu'elle avait adressé au Conseil municipal et qui avait été annexé au procès-verbal.

Dans un arrêt du 29 septembre 2015, la Chambre administrative de la Cour de Justice a rejeté ce recours et a donc donné raison à la commune. Dans cette décision, le tribunal a estimé que la pesée des intérêts faite par la commune entre les impératifs d'information et de transparence d'une part, et ceux de la protection des données d'autre part, était adéquate. De plus, la Chambre administrative a relevé qu'en tant qu'avocate, la recourante devait savoir qu'en adressant une lettre ouverte aux autorités communales, elle s'exposait à voir son identité diffusée.

Cette habitante n'ayant pas fait recours au Tribunal fédéral, cette décision est devenue définitive et cette affaire est donc close.

#### **3.2 Travaux au chemin de Drize**

Les travaux d'aménagement du chemin de Drize avancent conformément au planning prévu. A ce jour, une bonne partie des bordures a été mise en place et la première couche d'enrobé a été posée sur environ la moitié du chemin. Quelques photos de ces travaux circulent ce soir pour les conseillers municipaux, photos qui paraîtront également dans le journal Troinex.ch de décembre.

La fin des travaux sur ce chemin, à l'exception de la dernière couche d'enrobé et de la signalisation définitive, est prévue pour fin février/début mars 2016 ; à cette date, une signalisation provisoire instaurant le 30 km/h sur tout le chemin de Drize sera mise en place.

Puis le chantier se poursuivra par les étapes suivantes :

- Mars 2016 : aménagement du carrefour chemin de Drize/chemin Lullin.
- Avril-mai 2016 : remplacement du collecteur de l'avenue du Pommier et du chemin des Moulins-de-Drize.

- Mai 2016 : aménagement du chemin des Moulins-de-Drize et mise en zone 20 km/h de ce chemin et de l'avenue des Frênes.
- Mai-juin 2016 : pose des revêtements définitifs (phonoabsorbants) aux chemins de Drize et des Moulins-de-Drize.

Les étapes suivantes des travaux, à savoir l'aménagement du chemin de Saussac et les aménagements ponctuels destinés à mettre tout le centre du village en zone 30 km/h, suivront à partir du mois de juillet 2016.

### **3.3 Panneaux solaires sur les immeubles du chemin Lullin**

Les travaux d'installation de panneaux solaires sur la toiture des immeubles du chemin Lullin sont terminés et depuis quelques semaines, les locataires de ces immeubles et de la Ferme Rosset bénéficient donc, lorsqu'ils prennent leur douche ou font le ménage, d'eau chauffée par le soleil.

Suite au crédit de CHF 80'000.- voté par le Conseil municipal le 15 mai dernier, les travaux d'installation d'environ 30 m<sup>2</sup> de capteurs solaires thermiques se sont déroulés durant l'automne, sans problème particulier aussi bien pour ce qui concerne le chantier que pour les locataires. La Mairie fait passer aux conseillers municipaux une photo qui montre que cette installation est très discrète et qu'elle s'intègre très bien à la toiture de l'immeuble.

Le coût final de ces travaux devrait être un peu inférieur au crédit voté.

### **3.4 Poste de concierge de l'école primaire**

Une annonce pour l'engagement d'un concierge de l'école est parue dans la « Tribune Emploi » du 25 novembre, ainsi que sur le site internet de la commune.

La Mairie tient à préciser que contrairement à ce que laissent entendre certaines rumeurs, le futur concierge n'a pas encore été choisi et la procédure de sélection ne fait que commencer. En effet, après un choix des meilleurs dossiers, la Mairie auditionnera un certain nombre de candidats au mois de janvier et le choix se fera probablement entre fin janvier et début février.

A ce jour et alors que le délai est fixé au 18 décembre, environ 70 offres ont été reçues.

*Communication de M. Lionel Courbat, Adjoint, lue par M. Marc Truan, Adjoint :*

### **3.5 Repas de Noël des aînés**

Le repas de Noël des aînés aura lieu le jeudi 17 décembre à midi à la salle des fêtes et tous les conseillers municipaux y sont invités. La Mairie prie les intéressés de s'inscrire si possible jusqu'à demain auprès du secrétariat.

Cette année à nouveau, cette fête est préparée avec l'aide du groupe Troinextra, que la Mairie remercie. Par ailleurs, l'après-midi les enfants de l'école viendront chanter et proposer diverses productions toujours très appréciées des aînés.

*Communication de M. Marc Truan :*

### **3.6 Collaboration avec les APM de la commune de Veyrier**

Lors de la dernière séance, il avait été annoncé qu'une convention de collaboration allait bientôt être conclue avec Veyrier. M. le Maire va signer mercredi cette convention qui prévoit que les missions des APM couvrent la prévention et la sécurité aux abords de l'école, la mise à disposition d'agents lors de manifestations, la surveillance du stationnement et la formation des patrouilleuses scolaires.

La collaboration sera mise en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier. La prévention va démarrer rapidement et, pour commencer en douceur, les sanctions seront précédées d'informations au travers de flyers posés sur les véhicules qui sont en faute.

Les négociations avec les autorités de Veyrier ont abouti sur une répartition de l'encaissement des amendes de 75% pour Troinex et 25% pour Veyrier, ce qui est très positif puisque certains accords prévoient que l'intégralité des amendes soit versée à la commune mettant ses APM à disposition.

#### 4. Projets de délibérations :

##### 4.1. **Projet de délibération D117 : Vote d'un crédit de CHF 50'000.- destiné à l'étude des besoins en équipements et du réaménagement du centre du village :**

###### **- Rapport de la commission « urbanisme et environnement » du 23.11.2015**

Mme Schneider-Bidaux donne lecture du rapport de la commission :

*Rapport de la commission urbanisme et environnement du 23 novembre 2015 concernant :*

###### **Le Projet d'étude concernant les besoins futurs en équipements et l'aménagement du centre du village**

*Une première séance a été consacrée le 2 novembre à ce sujet. Pour pouvoir permettre à la commission de prendre une décision en tout état de cause, la commission s'est réunie une deuxième fois le 23 novembre ce qui nous a permis de prendre une décision et de vous soumettre cet objet à délibération de notre Conseil municipal.*

*Le périmètre de l'étude a été discuté. En effet, le secteur qui a été défini était trop restreint : il faut l'étendre à la Ferme Rosset, à la Chaumière et à la zone sportive, où des développements (cf. projets de club-house et de crèche notamment) sont possibles.*

*Il est précisé que le mandataire M. Bugna connaît bien la commune et qu'il ne va pas limiter sa réflexion au secteur prévu ; par ailleurs, la Mairie va travailler régulièrement avec l'architecte et sera attentive à la question de ce périmètre.*

*Les possibilités de développement ou de réaménagement dans le secteur de la Chaumière sont discutées. Des parcelles, autour de l'auberge communale, sont constructibles et pourraient être développées ; par ailleurs il ne faut exclure aucune possibilité et l'architecte pourrait très bien proposer une nouvelle affectation au bâtiment de la Chaumière. Il faut cependant se souvenir qu'il y a un bail que la commune devra respecter.*

*Dans le devis de M. Bugna, un alinéa précise que d'éventuelles études complémentaires seraient demandées et ne font pas partie de ce devis. Il s'agit de :*

- **Honoraires éventuels d'autres mandataires:** il pourrait s'agir de petites études complémentaires dans le domaine de la mobilité d'une part, et de l'environnement d'autre part. Cependant, ces domaines seront étudiés par le bureau Bugna et c'est uniquement si des compléments ou des études plus pointues seront nécessaires que ces mandats pourraient être confiés à des bureaux spécialisés.*
- **Coût des expertises et du chapitre « diagnostic » :** il s'agit bien des expertises techniques de l'école et du bâtiment E.-Dusonchet 1-3-5 qui seront effectuées par des collaborateurs de M. Bugna.*

*Un commissaire se demande si la commune aurait pu faire le choix d'un autre architecte urbaniste qui aurait ainsi pu donner un nouveau souffle, de nouvelles idées pour le développement de Troinex.*

*Après une discussion intense sur le montant à accorder à cette étude, les commissaires se rallient à la proposition de la Mairie.*

*Le Président met au vote la proposition de soumettre au Conseil municipal un crédit de CHF 50'000.- : **celle-ci est approuvée par 8 OUI et 1 abstention.***

*Je vous propose de soutenir la décision de la commission de l'urbanisme et de voter le crédit d'étude proposé.*

Troinex le 30 novembre 2015

Brigitte Schneider-Bidaux

M. Calame tient à annoncer que le groupe des Verts suivra la proposition de la commission et précise que le montant est faible par rapport aux enjeux de l'arrivée d'un petit millier de communiers supplémentaires dans les cinq à dix prochaines années, impactant le centre du village. Cependant, le groupe restera attentif en ce qui concerne l'extension de la zone concernée par l'étude et se réjouit de recevoir les premières esquisses. Par ailleurs, le groupe des Verts demeure déçu qu'aucune mise en concurrence ne soit prévue pour ce type de travaux et de mandats.

**Vote de la délibération :**

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération D117 suivante qui est **approuvée à l'unanimité** :

*Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e), 31 et 33 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le développement démographique que va connaître la commune dans les 15 à 20 prochaines années,*

*vu la proposition de mandat de l'Atelier d'Architecture Jacques Bugna pour la réalisation d'une étude des besoins en équipements et du réaménagement du centre du village,*

*vu le rapport de la commission d'urbanisme du 23 novembre 2015,*

*sur proposition de la Mairie,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité (16 voix)**

- 1. D'approuver l'étude des besoins en équipements et du centre du village de Troinex telle que proposée par l'Atelier d'Architecture Jacques Bugna, selon son offre d'honoraires du 13 novembre 2015.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 50'000.- destiné à couvrir les frais et honoraires de cette étude.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. De fixer les modalités d'amortissement de la dépense nette prévue de CHF 50'000.- au moment où le crédit d'engagement destiné à financer les travaux sera voté.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, une nouvelle délibération fixera les modalités d'amortissement de ce crédit.*

**4.2 Projet de délibération D118 : Approbation du nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Troinex :**

**- Rapport de la commission ad hoc « règlement communaux » du 16.11.2015**

Mme Hirsch donne lecture du rapport de la commission ad hoc sur le nouveau règlement du Conseil municipal :

*Chères et chers collègues,*

*La commission ad hoc « Règlements communaux » a travaillé pendant de nombreuses séances sur le règlement du Conseil Municipal de la Commune de Troinex.*

*Des détails de mise à jour pour adapter ce règlement à la nouvelle Constitution ou aux changements imposés par le Service de surveillance des communes allaient de soi, mais quelques points ont nécessité des discussions très approfondies. Les commissaires se sont appuyés sur divers règlements d'autres communes, mais ils ont surtout essayé de coller à la réalité troinésienne passée et à venir. Le nouveau règlement se veut clair et précis ; il offre une description de la tâche des conseillers municipaux et devrait assurer un bon fonctionnement lors des séances du Conseil municipal et des commissions.*

*Il est évidemment impossible de mentionner tous les changements, cela reviendrait quasiment à relire le règlement dans son intégralité, mais voici quelques points importants à mentionner :*

*Pour commencer, nous avons précisé que tous les termes utilisés au masculin pour des personnes ou des fonctions s'entendaient également au féminin, ceci afin de ne pas alourdir le texte par une rédaction épiciène.*

*Pour rappel, la commission ad hoc « règlements » avait été mise sur pieds suite à un problème lors de la « non-désignation » d'un membre au comité de la Ferme Rosset ; tous les processus de nomination*

*ont donc été clarifiés, devenant des élections avec une procédure détaillée pour chacune des élections prévues.*

*Le rôle du bureau et du président, la lecture de documents lors des séances, la limitation du temps de parole en cas d'abus ou la suspension d'une séance, tous ces points essentiels au bon déroulement des séances ont été explicités.*

*De même, les différentes possibilités d'intervention offertes aux conseillers municipaux (projet de délibération, motion, proposition individuelle, résolution, interpellation) ont été décrites ainsi que la manière précise de les traiter lors des séances. La manière de traiter une pétition citoyenne a aussi été clarifiée.*

*Le contenu des procès-verbaux a lui aussi été précisé ; nous avons en effet eu des interrogations sur le contenu des PV lors de huis-clos.*

*En ce qui concerne les commissions, il a été précisé qu'un rapport de minorité devait être annoncé immédiatement après un vote.*

*L'accès à l'information par tous les citoyens a été mis à jour en application de la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD) du 5 octobre 2001.*

*Toutes les modifications apportées à l'ancien règlement ont été approuvées à l'unanimité ou à une forte majorité des membres de la commission.*

*Un seul point a été controversé et a donné lieu à un vote serré. Il s'agit du point b) de l'article 30, au sujet de l'ajournement de l'examen d'un projet. Certains commissaires craignaient que l'ajournement ne soit utilisé pour se débarrasser d'un sujet alors que d'autres pensaient que cette mesure était utile lorsqu'il fallait un complément d'information avant d'entrer en matière. Au vote, l'ajournement a été maintenu comme alternative à l'acceptation ou le refus d'entrée en matière.*

*Un point a retenu notre attention lors de notre dernière séance du 16 novembre lors de laquelle nous avons passé en revue toutes les remarques faites par le Service de surveillance des communes. En effet, les remarques faites par ce Service ont été acceptées par tous les commissaires sans discussions sauf une : il s'agit de la possibilité de réunir toutes les commissions en « commissions réunies ». Le Service de surveillance des communes souhaitait en effet supprimer cet article, arguant que les commissions réunies sont possibles et sont gérées par les règles usuelles qui s'appliquent aux commissions. Cependant, devant l'insistance de la commission et de la Mairie, qui estiment qu'il est important que la possibilité de réunir plusieurs commissions figure dans notre nouveau règlement, ce Service a finalement donné son accord et nous a proposé le texte de l'article 77, qui correspond à ce que nous demandions.*

*Nous vous recommandons donc d'adopter le Règlement du Conseil Municipal de la Commune de Troinex, tel que nous vous le présentons dans sa mise à jour, sous réserve de sa validation par le Service de surveillance des communes.*

*Véronique Hirsch, rapporteur*

M. Duquesne signale qu'il est fait mention que c'est « suite à un problème lors de la non-désignation d'un membre au comité de la Ferme Rosset » que la commission a été mise en place, alors que cette non-désignation concernait le Fonds de décoration. Il qualifie toutefois sa remarque de mineure et relève la qualité du rapport présenté par Mme Hirsch.

**Vote de la délibération :**

La parole n'étant pas demandée, la Présidente procède à la lecture de la délibération D118 qui est **approuvée à l'unanimité :**

*Vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

*vu le règlement actuel du Conseil municipal de Troinex, qui date du 24 novembre 1997 et qui nécessite une mise à jour,*

*vu les travaux de la commission ad hoc « règlements communaux » et le rapport de cette commission du 16 novembre 2015,*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité (16 voix)**

1. D'approuver le nouveau règlement du Conseil municipal de la Commune de Troinex, selon le projet annexé, qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par le Conseil d'Etat.

### **4.3 Projet de délibération D119 : Approbation des nouveaux statuts de la Ferme Rosset de Troinex :**

#### **- Rapport de la commission ad hoc « règlement communaux » du 16.11.2015**

M. Duquesne lit le rapport de la commission ad hoc qui a étudié les nouveaux statuts de la Ferme Rosset :

*Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, chers collègues,*

*La commission ad hoc « Règlements communaux » a entamé ses réflexions sur l'adaptation des statuts du comité de la Ferme Rosset en septembre 2014. Grâce à un travail consciencieux, rapide et efficace de la part des commissaires, de l'Exécutif et du secrétaire général, la nouvelle version a pu être présentée aux membres du Comité de la Ferme Rosset avant la fin de l'année 2014. Dans la continuité, elle a été soumise pour approbation au Service de surveillance des communes début 2015 et aujourd'hui, la version finale vous est présentée en vue de son adoption définitive.*

*En préambule, il me faut vous rapporter l'explication donnée aux commissaires sur la raison pour laquelle on parle de statuts et non pas de règlement dans le cas du comité de la Ferme Rosset.*

*On parle de statuts pour une institution au bénéfice d'une certaine autonomie, alors qu'un règlement s'applique à un groupe qui est plus lié à la Mairie et au Conseil municipal. Pour ce qui est du comité de la Ferme Rosset, celui-ci gère de manière autonome aussi bien le budget financier qui lui est alloué, que la mise en place du programme des événements prévus durant l'année. Il faut donc bien parler de statuts dans ce cas-là.*

*Ceci étant dit et afin que vous puissiez prendre la décision adéquate quant à l'approbation de cette nouvelle version de ces statuts, voici en résumé les principales modifications qui ont été apportées :*

- *La durée du mandat du comité a été portée de 4 à 5 ans, afin d'être en adéquation avec la nouvelle Constitution.*
- *En plus de l'Exécutif et du Conseil municipal, le Comité en place peut également proposer ses propres candidats. Pour autant, la décision finale appartient au Conseil municipal.*
- *Il est maintenant possible d'être membre du Comité sans être obligatoirement résident à Troinex. Cela reste néanmoins une exception et une telle candidature est étudiée au cas par cas. Le candidat devra se justifier au moins d'un lien direct avec la Commune.*
- *L'éventuelle dissolution du Comité est décidée par le Conseil municipal, soit sur proposition des membres du Comité, soit sur proposition d'un ou plusieurs membres du Conseil municipal, soit encore sur proposition de l'Exécutif.*

*En conclusion, la commission ad hoc « Règlements communaux » a procédé à des ajustements de ces statuts plutôt qu'à une refonte profonde. Il n'a jamais été question d'y songer, aussi bien de l'avis de l'Exécutif que du Comité lui-même, puisque nous pouvons vous le confirmer, il règne une paix et une harmonie entre eux et ce, pour le bien des exposants et des nombreux visiteurs.*

*Au nom des membres de la commission unanimes, je vous invite à adopter la délibération D119 relative à ces nouveaux statuts du comité de la Ferme de Rosset et vous en remercie par avance.*

Le rapport ne suscite aucune remarque.

#### **Vote de la délibération :**

La Présidente donne lecture de la délibération D119 qui est **approuvée à l'unanimité** :

Conformément à l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, vu les statuts actuels qui datent de 1997 et qui nécessitent une mise à jour, vu les travaux de la commission ad hoc « règlements communaux » et le rapport de cette commission du 16 novembre 2015,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide à l'unanimité (16 voix)**

1. D'approuver les modifications apportées aux statuts du Comité de la Ferme Rosset de Troinex, selon le projet annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur du nouveau règlement dès son approbation par le Département présidentiel.

#### **5. Proposition de motion : Motion M30 du groupe PLR de Troinex : « Pour la pose d'un miroir au carrefour chemin Jacques-Ormond/route de Pierre-Grand »**

Mme Reymond-Dorsay est invitée à lire la motion proposée par le PLR :

*MOTION de Mesdames Chantal BEAUD, Dominique BERNARDET, Karen REYMOND-DORSAY, et de Messieurs Jean-Jacques DUQUESNE, Alain FORESTIER, Gérard MURITH, David LAVERGNAT, conseillers municipaux, membres du groupe PLR Troinex,*

**Pour la pose d'un miroir au carrefour chemin Jacques Ormond / route de Pierre-Grand**

#### **Considérant :**

- le nombre élevé de véhicules circulant sur la route de Pierre-Grand,
- la vitesse limitée à 50 km/h sur ce tronçon, souvent dépassée,
- le manque de visibilité flagrant au « CEDEZ LE PASSAGE » depuis le haut du ch. Jacques-Ormond, pour ce qui est du trafic en provenance du côté de Veyrier (côté gauche du carrefour),
- le souci d'améliorer la sécurité à ce carrefour,
- la présence de panneaux indicateurs en face du CEDEZ LE PASSAGE, sur la route de Pierre-Grand, permettant une accroche aisée d'un miroir,

#### **Le groupe PLR de Troinex propose au Conseil Municipal d'inviter la Mairie à**

*entreprendre les démarches pour qu'un miroir soit apposé rapidement en face du CEDEZ LE PASSAGE du carrefour chemin Jacques Ormond / route de Pierre-Grand, à l'emplacement des panneaux indicateurs existants, afin d'améliorer la visibilité du trafic provenant de la gauche du carrefour (provenance du côté de Veyrier).*

La Présidente ouvre la discussion et M. le Maire souligne que ce sujet revient régulièrement, sujet qui n'est pas du ressort de la Mairie, mais de la DGT auprès de qui la requête doit être déposée et qui est, en général, assez opposée à la pose de miroirs. Il précise que les demandes qui ont déjà été faites ont essuyé des refus.

Mme Schneider-Bidaux remercie le PLR de proposer une motion dont le but est la sécurité et la prévention, mais elle aurait trouvé intéressant d'ajouter à ce miroir une limitation de la vitesse. En effet, cela aurait permis d'appuyer le projet de mise en zone 30 km/h de ce tronçon, qui devrait faire suite à l'instauration de la zone 30 au centre du village. Néanmoins, elle informe que le groupe des Verts soutiendra cette motion.

Contrairement à M. le Maire, Mme Bernardet n'a aucun souvenir d'avoir déjà évoqué la question de ce miroir au Conseil municipal, alors que des discussions ont porté sur la situation dangereuse des piétons au carrefour avec la route de Troinex, sans réussir à obtenir un miroir. Par ailleurs, le groupe s'est demandé si un miroir avait déjà été installé à cet endroit auparavant. Etant donné que ce carrefour concerne l'ensemble des communiens, Mme Bernardet pense qu'il est juste de proposer une motion invitant la Mairie à insister auprès des autorités. Par cette motion, la Mairie obtiendra le soutien du Conseil municipal et aura plus de chances que la DGT réponde à sa demande.

M. le Maire propose d'accepter la motion et de la confier à la Mairie qui s'adressera à la DGT. Ceci dit, il signale que la DGT a déjà été questionnée informellement et elle a répondu qu'elle examinera bien sûr cette demande, mais qu'elle devra s'en tenir à la législation et aux directives en la matière.

Mme Reymond-Dorsay se réfère à la remarque de Mme Schneider-Bidaux concernant la vitesse et elle signale avoir constaté que le panneau annonçant l'entrée dans le village et limitant la vitesse à 50 km/h se situe dans un virage et qu'il est visible trop tard par les conducteurs. Elle propose de demander également le déplacement de ce panneau.

M. le Maire répond que cette remarque sera également transmise à la DGT.

Toujours suite à la remarque de Mme Schneider-Bidaux, M. Duquesne reconnaît que la meilleure solution serait que les véhicules roulent moins vite, mais une limitation de la vitesse à 30 km/h est du ressort de la DGT et prendra du temps ; par ailleurs, une telle demande pourrait ralentir, voire annuler la demande de pose d'un miroir, c'est pourquoi il propose de donner la priorité à cette démarche.

M. Forestier abonde dans ce sens et est convaincu qu'il serait encore plus compliqué d'avoir une réponse positive si la demande porte à la fois sur un miroir et sur un ralentissement de la vitesse à 30 km/h sur une route cantonale. Par ailleurs, le centre du village sera bientôt mis à 30 km/h. Cependant, il propose de demander à ce que des lignes soient peintes au sol avant le carrefour pour prévenir d'un danger si les panneaux sont mal placés, ou alors de déplacer les panneaux pour qu'ils soient plus visibles.

Mme Schneider-Bidaux fait remarquer qu'une route cantonale à Bienne est limitée à 30 km/h.

Au terme du débat, la Présidente met la motion au vote :

<b>La motion M30 pour la pose d'un miroir au carrefour chemin Jacques Ormond / route de Pierre-Grand est acceptée à l'unanimité.</b>
--

## **6. Nomination d'une commission ad hoc**

M. le Maire avait déjà évoqué, dans une précédente séance et à huis clos, le projet de la Poste de fermer l'office postal de Troinex.

Lors d'une deuxième réunion avec les représentants de la Poste, ceux-ci n'ont pas fait montre de souplesse vis-à-vis de leur décision de fermeture. L'Exécutif leur a signalé que le Conseil municipal avait été informé et qu'une commission ad hoc serait créée et qu'en conséquence l'affaire deviendrait publique. M. le Maire souhaite donc que ce soir, la commission soit formée, puis qu'elle se réunisse au plus vite pour réfléchir aux solutions et aux mesures envisageables.

M. Courbat, arrivé en retard à la séance précisément à cause de la poste, informe que l'idée d'une petite commission a été retenue.

La Présidente confirme que la commission à former devrait en principe compter cinq membres et que la parole sera donnée aux représentants de chaque groupe pour qu'ils désignent leur membre.

M. le Maire annonce que pour travailler plus facilement, la décision d'avoir une petite commission a été prise suite à des discussions tenues entre les groupes et le Bureau. Cela peut changer selon la décision du Conseil municipal ce soir, bien qu'une petite commission soit parfois plus efficace et réactive.

Mme Schneider-Bidaux indique que les Verts soutiennent le principe d'une petite commission, avec un membre par parti et deux pour le plus grand parti. Leur représentant sera M. Calame.

Mme Hirsch indique que les Hors-Parti soutiennent le principe d'une petite commission. Leur représentant sera M. Rüttimeann.

Mme Tomassi indique que le PDC soutient le même principe et son leur représentant sera M. Bourqui, qui se propose pour la vice-présidence.

M. Duquesne indique que le PLR est également favorable à une petite commission. Ses deux représentants seront Mme Reymond-Dorsay et M. Murith.

Il semble à Mme Schneider-Bidaux que les Verts auraient la présidence de la commission ; par conséquent, M. Calame en serait président.

M. Niederhauser récapitule la composition de la commission ad hoc « Poste » :

M. Fabrice Calame, Président  
M. Sébastien Bourqui, Vice-Président  
Mme Karen Reymond-Dorsay  
M. Gérard Murith  
M. Roland Rüttimann

**Au vote, la création et la composition de cette commission ad hoc est acceptée à l'unanimité.**

M. le Maire suggère que la première séance de commission soit organisée le mercredi 16 décembre, comme discuté précédemment, avec l'audition des représentants de la Poste, ce qui permettra aux membres de la commission d'avoir un dialogue direct avec ces personnes et de leur poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

M. Calame confirme sa disponibilité pour une séance le 16 décembre et encourage ses collègues commissaires à se libérer pour y participer. Après un tour de table, cette date est confirmée.

Mme Schneider-Bidaux a lu dans l'Hebdo de jeudi dernier un article sur les fermetures de bureaux de postes dans les cantons romands, qui suscitent des réactions diverses selon les communes. Lorsque celles-ci réagissent, les choses ne se passent pas aussi facilement que la Poste le voudrait. Elle tient à transmettre ses encouragements à la commission.

M. Duquesne interroge la Mairie sur la manière dont elle compte avertir la population.

M. le Maire estime qu'il faut déjà laisser la commission étudier ce dossier et élaborer une stratégie. Il ne pense pas qu'une communication particulière soit nécessaire dans l'immédiat et croit que le bruit commencera à courir assez vite. Lors de la première réunion de la commission, un temps de parole sera offert aux représentants de la Poste pour qu'ils évoquent leurs solutions, puis les commissaires poseront leurs questions et enfin, une fois les représentants partis, ils débattront et détermineront les démarches à entreprendre. M. le Maire n'envisage donc pas de communiquer avant cette séance de commission.

Interrogé si les employés postaux sont à présent au courant de la fermeture, M. le Maire ne sait pas. Il a toutefois annoncé aux représentants de la Poste que la confidentialité sur ce sujet serait levée dès ce soir.

En tant qu'employé, M. Courbat a gardé le secret jusqu'à présent. Les employés seront mis au courant rapidement s'ils ne le savent pas déjà. Au deuxième entretien avec la direction de la Poste, M. Courbat leur a signifié qu'il n'aurait, compte tenu de sa situation professionnelle, qu'un avis consultatif par rapport à la commune, mais qu'il ne s'interdirait pas de faire part de ses idées. Il ne croit pas que la Poste changera d'idée et renoncera à fermer. Il précise avoir émis une solution à la dernière séance, mais regrette qu'il n'y ait rien de concret pour l'instant.

## **7. Propositions individuelles et questions**

**Chemin de Drize :** Au sujet des travaux du chemin de Drize, Mme Schneider-Bidaux les qualifie de très bien réalisés, mais regrette que le trottoir ait été occupé vendredi sur une bonne distance par des poubelles, empêchant de fait d'y circuler en chaise roulante. Elle demande donc à la Mairie de remédier à ce problème qui existait déjà avant la réfection du chemin.

M. le Maire reconnaît que si les habitants laissent leur poubelle sur leur trottoir ad aeternam, il n'y a pas assez de place. Il promet de faire une information en ce sens.

**Accueil de migrants à l'ex-Maison Grise :** Mme Schneider-Bidaux demande si la Mairie a été informée des travaux en cours à la Maison-Grise destinés à répondre aux souhaits de l'Hospice général concernant l'accueil de migrants dans cet ancien restaurant, ce qu'elle trouve extrêmement bien. Elle souhaite également savoir si la commune a l'intention d'accueillir ces nouvelles personnes en situation difficile.

M. le Maire répond n'avoir reçu aucune information officielle à ce sujet, mais il en a entendu parler lors de discussions informelles. Au niveau de la commune, la Mairie s'est bien sûr posé la question de savoir si des réfugiés pouvaient être pris en charge, mais il faut mettre un appartement à disposition pour y parvenir et il n'y en a pas de libre. Il relève par ailleurs que les contraintes pour accueillir des familles sont assez importantes.

En réponse à Mme Bernardet, Mme Schneider-Bidaux précise que le propriétaire de la Maison Grise

compte accueillir des migrants à titre privé et qu'elle s'interrogeait sur la position de la Commune.

M. Calame ajoute que c'est l'accueil par la commune en termes de courtoisie, et non administratif, qui était questionné ici.

En réponse à M. Forestier qui souhaite quelques compléments d'informations sur la transformation de la Maison Grise pour recevoir des migrants, Mme Schneider-Bidaux explique que des aménagements ont été faits pour recevoir des personnes placées par l'Hospice général. Selon le propriétaire, l'Hospice général lui a dit que ce sera probablement des familles syriennes qui viendraient habiter dans la commune.

M. Forestier demande en quoi il est difficile de recevoir des réfugiés. M. Lavorel indique qu'il faut pouvoir proposer une pièce avec une salle de bain, ou deux pièces avec une cuisine pour une famille. La commune n'a pas de solution si elle ne dispose pas d'un appartement vide.

M. Truan ajoute que la Mairie a bien réfléchi à la question, notamment pour encourager la population à accueillir des migrants, et qu'elle a l'intention de faire une information au début de l'année prochaine. Il signale par ailleurs que des citoyens de Troinex et Bardonnex se sont regroupés et ont demandé à faire paraître une information dans le journal « Troinex.ch » de décembre. M. Truan rappelle également que certains élus ont émis l'idée que chaque commune en Suisse reçoive une famille, mais certaines n'en ont pas les moyens (pas de logement à disposition par exemple) et l'accueil reste une démarche citoyenne.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas simplement d'utiliser une salle communale pour accueillir des gens, il faut disposer de vrais logements.

Mme Bernardet convient que des Troinésiens pourraient vouloir accueillir des migrants suite à cette information et pense que la Mairie pourrait, cas échéant, les soutenir et les accompagner.

M. le Maire souligne que l'Hospice général met des fonds à disposition des habitants qui accueillent des migrants et prévoit une procédure pour les aider dans cette démarche. La commune est prête à encourager l'accueil de telles familles, mais elle ne peut pas se substituer à l'Hospice général qui est compétent dans ce domaine.

Dans des domaines tous différents, Mme Reymond-Dorsay formule trois remarques ou questions :

**Douane de Pierre-Grand** : selon Mme Reymond-Dorsay, cette douane était fermée il y a quelques années par la Confédération pendant la nuit, mais commune n'a pas considéré nécessaire de continuer à la fermer. Or, quelques communiens ont constaté à plusieurs reprises des passages de camionnettes étrangères tard le soir et tôt le matin. Si la douane était à nouveau fermée la nuit, une telle mesure permettrait une meilleure surveillance de la frontière par les gardes-frontières.

M. le Maire note que la douane de Pierre-Grand est un sujet récurrent, soulevé par exemple lorsqu'un camion de la voirie avait été volé il y a quelques années. Toutefois, il est du ressort du département de la sécurité et une demande adressée il y a quelques années à M. Maudet a été refusée. En outre, M. le Maire indique que les communes voisines, particulièrement Bardonnex et certaines communes françaises, ne sont pas très favorables à une fermeture nocturne de cette douane.

M. Niederhauser confirme que la Mairie avait écrit au département de la justice à ce propos il y a trois ou quatre ans, mais sans réponse. Il ajoute que lorsque les autorités ont décidé de ne plus surveiller, ni fermer cette douane, elles n'ont aucunement sollicité la commune. La Mairie a également contacté les communes voisines pour recueillir leur avis puisqu'une fermeture impacterait aussi la mobilité sur leur territoire. Bardonnex préférerait plutôt une fermeture de la douane de Bossey et Collonges-sous-Salève ne s'est pas montré enthousiaste. La Mairie n'a donc pas poursuivi ses démarches. M. Niederhauser souligne que l'accord pour une fermeture nocturne est donné par les douanes suisses, mais que la tâche d'ouvrir et fermer la barrière matin et soir est à la charge de la commune. A Bardonnex, une entreprise de sécurité a été mandatée pour s'en occuper.

M. Forestier se souvient avoir vu cette barrière fermée à une époque et pensait que c'était un employé communal qui l'ouvrait et la fermait. M. le Maire lui indique que c'était les douaniers (qui habitaient encore sur place) qui s'en chargeaient.

M. Niederhauser pense que les douanes donneront leur accord si la commune prend en charge l'ouverture et la fermeture de la barrière tous les jours.

Pour M. Forestier, s'exprimant au nom du PLR, une fermeture nocturne de la douane est clairement souhaitée.

M. le Maire propose par conséquent de relancer les formalités pour que la fermeture nocturne de la douane de Pierre-Grand soit autorisée.

Abondant dans le sens d'une fermeture nocturne de la douane, M. Lavergnat, qui habite juste à côté, rappelle qu'il y a régulièrement des cambriolages et des vols divers (y compris le concernant) et a souvent constaté des passages de véhicules suspects. Il a remarqué par ailleurs plus de contrôles effectués par les douaniers. Cependant, il se souvient également qu'une fois, la barrière a été forcée alors que la douane était fermée.

Mme Hirsch est également d'accord de faire une demande pour la fermeture nocturne de cette douane, mais précise qu'il faudra aussi prendre en considération le prix de la société de sécurité qui devrait fermer et ouvrir la barrière chaque jour.

Mme Bernardet pense que la société de sécurité qui assure déjà des patrouilles dans le village pourrait s'en occuper, d'autant que cela rassurerait les habitants du quartier alentour.

M. Bourqui pense se souvenir que le coût de la fermeture et ouverture de la douane a déjà fait l'objet d'un devis lorsque ce sujet avait été discuté en commission en 2012. M. Niederhauser fera des recherches ; il se souvient de son côté que la commune de Bardonnex avait été interrogée sur le prix payé à la société de sécurité qui assure cette prestation à la douane de Landecy.

**Signalisation des courts de tennis :** Mme Reymond-Dorsay signale que lors des interclubs du printemps, des joueurs d'équipes adverses se sont plaints du manque de signalisation du club de tennis.

M. Botbol rappelle que cette question a fait l'objet d'une motion des Hors-parti et qu'une signalisation a été mise en place pour les principaux bâtiments communaux, mais que la commission avait estimé qu'ajouter des panneaux pour le tennis n'était pas indispensable.

M. le Maire précise qu'aucun problème ne s'oppose au rajout d'un panneau indicateur si le Conseil municipal le souhaite. Il souligne par ailleurs que l'accès du village a été centralisé afin que les gens viennent se garer dans le parking souterrain ou sur le parking du basket, puis se rendent à leur destination à pied.

Pour M. Botbol, il serait souhaitable de renvoyer ce sujet en commission des travaux pour qu'elle étudie sérieusement le trajet sur lequel implanter ces panneaux ainsi que leur contenu, à savoir la mention « tennis club » seule ou par exemple « zone sportive ».

Ce sujet sera donc étudié lors d'une prochaine séance de la commission « travaux et bâtiments ».

**Bordures à réparer à la route de Moillebin :** Mme Reymond-Dorsay fait remarquer qu'à la hauteur du chemin de la Grand-Cour, des bordures sont en mauvais état depuis un certain temps déjà (les pavés sont descellés) et nécessiteraient une réparation.

M. Lavorel répond qu'il demandera au responsable technique de faire le nécessaire.

## **8. Huis clos : Demandes de naturalisation**

Le Conseil municipal examine deux demandes de naturalisations qu'il préavise favorablement.

La Mairie donne ensuite différentes informations concernant l'auberge communale La Chaumière.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h55.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Annick Deshayes

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :